

**SEANCE DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
« CHINON, VIENNE ET LOIRE »  
EN DATE DU JEUDI 25 JUILLET 2019  
PROCES-VERBAL**

L'an deux mil dix-neuf le jeudi vingt-cinq juillet à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire se sont réunis, Salle Marcel Vignaud au Pôle Administratif à Avoine (37420) - 32 rue Marcel Vignaud, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT.

**Date de la Convocation : VENDREDI 19 JUILLET 2019**

**PRESENTS :**

MME I.ARCHAIMBAULT - M. C.BORDIER - M. B.CHATEAU - M. P.CHARRIER - M. L.CHAUVELIN  
MME A.CHEVALIER - M. D.DAMMERY - M. T.DEGUINGAND - MME C.DELAGARDE - M. R.DELAGE  
M. M.DESHAYES - M. J.L.DUPONT - M. M.FERRAND - M. S.GOURON - MME F.GRANDIN - MME G.HAILLOT  
M. D.HANNEQUART - MME F.HENRY - MME C.LAMBERT - M. J.J.LAPORTE - MME C.LEROY  
MME M.LUNETEAU - MME M.MILLET - M. C.MORIN - M. R.MOREAU - M. G.MORTIER - M. V.NAULET  
M. M.PAVY - MME C.PERIN BESNARD - MME M.L.PERRIER - MME V.POYART - M. J.SCHUBNEL  
M. G.THAREAU - M. G.THIBAUT - MME M. YVON

**ABSENCES OU REPRESENTATIONS :**

M. Christophe BAUDRY avait donné pouvoir à M. Gilles MORTIER  
M. Jean-Vincent BOUSSIQUET avait donné pouvoir à M. Jean-Luc DUPONT  
MME Brigitte CHOUTEAU avait donné pouvoir à M. Jean-Jacques LAPORTE  
M. Yves DESBLACHES avait donné pouvoir à M. Bernard CHATEAU  
M. Didier GODOY avait donné pouvoir à MME Francine HENRY  
M. Didier GUILBAULT avait donné pouvoir à MME Chantal PERIN-BESNARD  
M. Philippe GUILLARD avait donné pouvoir à MME Christelle LAMBERT  
M. Denis MOUTARDIER avait donné pouvoir à MME Florence GRANDIN

**Excusés :** Marie-Françoise GENET, Martine GREAULT-CHIONNA, Jean-Marc NARDI, Stephan PINAUD, Marc PLOUZEAU, Gilberte RICHER, Françoise ROUX

*Monsieur Jean ALBERT était représenté par son Suppléant, Monsieur Michel DESHAYES  
Monsieur Denis FOUCHÉ était représenté par son Suppléant Monsieur Claude MORIN  
Monsieur Maurice LESOURD était représenté par sa Suppléante Madame Isabelle ARCHAIMBAULT*

Madame Marinette YVON est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil communautaire en date du 10 JUILLET 2019 est approuvé,

Le Conseil a pris connaissance des décisions prises par le Président dans le cadre de ses pouvoirs délégués par le Conseil Communautaire.

Monsieur le Président remercie les membres de l'Assemblée d'avoir pu se rendre disponibles pour la tenue de ce conseil, qui avait été initialement déprogrammé.

## 1 - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS – RUE PAUL HUET A CHINON : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2019

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire a signé une convention cadre action Cœur de Ville le 11 juillet 2018 dans laquelle est inscrit l' « Aménagement des espaces publics autour du pôle de services Rue Paul Huet à Chinon » programmé en 2019.

Cette action a pour objectif non seulement de développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions mais aussi de fournir un accès qualitatif et patrimonial aux équipements et services présents.

Ainsi, la nouvelle bibliothèque ne bénéficie pas actuellement d'une visibilité et d'un accès aisé par la Rue Paul HUET. Il en est des autres services (CIAS, archives municipales...).

Cette action a la particularité d'être en co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Chinon.

Le montant estimatif total des travaux s'élève à 882 584 € HT.

La Ville a bénéficié d'un financement DSIL 2018 pour l'aménagement de la rue de desserte de ce pôle d'équipement pour un montant de 208 680 € sur un estimatif de travaux de 301 045 €. Elle prend donc à sa charge sur cette première tranche, soit 92 365 €.

Il reste donc un montant de 581 539 € de travaux au titre de la deuxième tranche. Etant donné qu'un équipement municipal et que trois équipements communautaires sont situés sur ce pôle, il est proposé à l'assemblée délibérante de retenir la clef de répartition de prise en charge du coût résiduel ainsi qu'il :

- Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire : 75 %
- Ville de Chinon : 25 %

Le montant prévisionnel de l'aide DSIL 2019 demandée est de 80 % du montant HT de travaux, soit 465 231 €, représentant un reste à charge de 116 308 € HT pour les deux collectivités.

Le coût résiduel serait de 87 231 € HT ou 104 677 € TTC à la charge de la Communauté de Communes. Pour mémoire, il est inscrit 300 000 € sur cette opération au budget 2019.

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire le plan de financement prévisionnel de cette deuxième tranche de travaux ainsi qu'il suit,

Dépense	Montant Hors taxes	Financeurs	Montant
Aménagement des espaces publics autour du pôle de services rue Paul HUET	581 539 €	Etat (DSIL)	465 231 €
		Communauté de communes	87 231 €
		Ville de Chinon	29 077 €
TOTAL	581 539 €	TOTAL	581 539 €

Monsieur Jean-Jacques LAPORTE demande des précisions sur la mise en œuvre du projet.

Monsieur le Président apporte les éléments de réponses utiles (places de stationnement, concertation avec les riverains, accès au collège...).

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le plan de financement tel que présenté et autorise le Président à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'aménagement des espaces publics autour du pôle de services Rue Paul Huet à Chinon, à hauteur de 465 231 €.

## **2 – MOTION SUR LE NOUVEAU RESEAU DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Monsieur le Président expose qu'une déclaration commune des présidents des intercommunalités d'Indre et Loire en date du 3 juillet 2019 a été transmise aux services de l'Etat demandant l'engagement d'une concertation sur le projet de réorganisation du réseau départemental de trésoreries.

Les présidents soulèvent une inquiétude réelle d'une perte de proximité et d'une diminution du service public en milieu rural au regard de ce projet de réorganisation.

Monsieur le Président s'interroge également sur le sens d'une réorganisation reposant sur une pure logique fonctionnelle, c'est-à-dire une spécialisation dans différents domaines des services des impôts localisés à Amboise ou à Chinon.

Il apparaît que le service des impôts aux entreprises, présent actuellement sur Chinon, impliquera, au terme de la réforme, à un déplacement plus grand pour les entreprises puisque celles-ci devront se rendre à Amboise.

Dans le même sens, il rappelle l'exemple du service des Domaines, qui s'est considérablement éloigné des collectivités territoriales en étant basé uniquement à Orléans, celui-ci ralentissant le fonctionnement de nos services.

Il souligne qu'il faut être vigilant sur la présence en milieu rural de services publics de l'Etat en voie de raréfaction et que cette réforme ne soit pas l'amorce d'un transfert vers les collectivités territoriales de charges revenant en principe à l'Etat. Monsieur MORTIER souligne à ce titre la nécessité d'un engagement financier de la part de l'Etat dans la mise en place des Maisons France services.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après débat, le Conseil se prononce favorablement sur une motion visant à ce que la réforme envisagée garantisse un service public de proximité efficace au service de l'ensemble de ses utilisateurs.

### **QUESTIONS DIVERSES**

▪ Monsieur le Président informe l'Assemblée que le service d'eau potable n'a pas pu produire d'eau pendant la nuit du mercredi 24 juillet au jeudi 25 juillet car la CNPE a pompé dans le Canal d'amenée l'eau de réserve nécessaire pour le refroidissement des réacteurs.

Il regrette cette situation, qui aurait pu conduire à une rupture du service public, alors qu'une bonne information de la part d'EDF aurait pu éviter ce problème.

Il est demandé aux services de modifier la convention d'utilisation du Canal d'amenée en ce sens.

Fait à Avoine le **30 JUL. 2019**  
Affiché à AVOINE, CHINON, CINAIS

**Le Secrétaire de séance**  
**Marinette YVON**



Siège : Chinon - Hôtel de ville  
Adresse : 32 rue Marcel Vignaud - BP 110 - 37420 AVOINE - Tél. 02 47 93 78 78 - Fax. 02 47 93 78 87 - Courriel : [info@cc-cvl.fr](mailto:info@cc-cvl.fr)  
[www.cc-cvl.fr](http://www.cc-cvl.fr)

**Le Président,**  
**Jean-Luc DUPONT**

